

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Procès-Verbal

Réunion de conseil municipal du
Vendredi 19 juin 2026 à 20h00

Date de mise en ligne :
27 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN ; Maud RIGAL ; Pierre-Marie DURIEZ, Aurélia CAPELASSE ; Eric TOUTANT, Jean-Marie LOISIER ; Sabine LARIVIERE ; Daniel CHARRAS ; Agnès MICHEL

Était excusée : Sandrine NOLY

Étaient absents : François-Xavier DUFOUR

Secrétaire de séance : TOUTANT Eric

Monsieur le maire sortant ouvre la séance à 20h15. Il procède à l'appel des présents.

1) Transfert de la compétence périscolaire au SIVOS Bourgvilain Saint-Point

Délibération n°22-26

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ACCUEIL DES ENFANTS ET JEUNES SCOLARISES EN STRUCTURES ADAPTEES LORS DES TEMPS PERISCOLAIRES (HORS MERCREDI) » AU SIVOS BOURGVILAIN SAINT-POINT

Le maire de la commune de SAINT-POINT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17-1 ;

Vu la délibération 2025-085 du conseil communautaire du 17 décembre 2025 actant la restitution de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCC-2026-170-0001 en date du 19 juin 2026 ;

Vu la délibération 2026-08 du SIVOS Bourgvilain Saint-Point en date du 08 juin 2026 sur l'extension du périmètre de compétences et la modification des statuts ;

M. le maire propose :

-D'approuver la modification des statuts du SIVOS Bourgvilain Saint-Point

-D'approuver le transfert de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » au SIVOS Bourgvilain Saint-Point

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la modification des statuts du SIVOS Bourgvilain Saint-Point
- **DECIDE** d'accepter la restitution de la compétence « Accueil des enfants et jeunes scolarisés en structures adaptées lors des temps périscolaires (hors mercredi) » du SIVOS Bourgvilain Saint-Point à compter du 1 septembre 2026

2) Organisation du 14 juillet

Les conseillers optent pour la mise en place d'un buffet selon le même principe que l'an passé. La préparation se fera le matin, à la salle communale et sur le pré communal, avec les personnes disponibles. Les conseillers sont invités à transmettre à la mairie, par mail, leurs disponibilités pour cette journée.

Mme Agnès MICHEL se renseignera auprès de l'association Les Amis du Lac afin de savoir si la commune peut emprunter leur chambre froide.

3) Questions diverses

1/ Pot de départ enseignante

Lors de la séance du conseil municipal du 5 juin dernier, les conseillers ont, à l'unanimité, donné leur accord pour que la commune prenne en charge le pot organisé à l'occasion du départ de Mme Émilie PIN. Celui-ci aura lieu le jeudi 2 juillet à 17 h 00. L'ensemble des membres du conseil municipal est convié.

2/ Randonnée nocturne

Le départ aura lieu de la place du village à 20h. Prévoir de descendre quelques tables pour la collation.

3/ Chemin communal

Le chemin communal qui monte de la ferme CHAINTREUIL au Pré Magnien nécessiterait des travaux de réfection.

Il conviendrait de procéder au curage des fossés. Toutefois, il serait nécessaire, dans un premier temps, de canaliser les eaux de ruissellement provenant du chemin de desserte, qui se déversent en face de la propriété de AVERLY - THEREAUD.

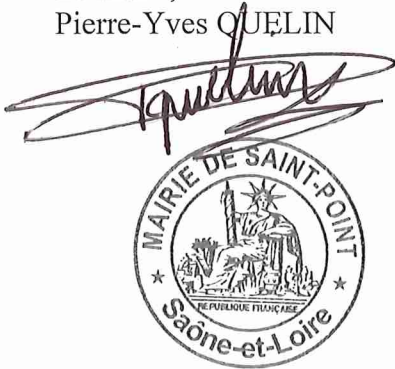
Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au vendredi 24 juillet 2026 à 20h00.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,
Pierre-Yves QUELIN

Le secrétaire de séance,
Eric TOUTANT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Toutant', written over a horizontal line.